# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
PYRENEES ATLANTIQUES

Envoyé en préfecture le 28/10/2022 Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

ID: 064-216400861-20221024-2022\_06\_09-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE AYHERRE

### **NOMBRE DE MEMBRES:**

- Afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice: 13

- Qui ont pris part à la délibération : 13

**DATE D'AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION**: 20 octobre 2022

# **SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vingt-quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DUHALDE Kattalin, DARGUY Anne Marie, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maite, SABALOUE Virginie et MM. BARBIER Koxe, BARNECHE Patrick, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absentes excusées : ECHEVERTZ Chantal, PEREZ Karine

Mme DARGUY Anne Marie a été élue secrétaire.

## Délibération N° 2022-06-09 : LOTISSEMENTS LANDALUXIA ET HARRIETAKOBIRDA – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES ET AVENANTS AUX MARCHES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a procédé à une consultation par voie de procédure adaptée dans le cadre des travaux de viabilisations des lotissements Landaluxia et Harrietakoborda et que cette opération a été allotie selon le découpage suivant :

Lot n°1 : VRD – Espaces verts
 Lot n°2 : Réseaux secs - ICE

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer les marchés à :

LOT	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T
1	VRD – Espaces verts	AGUERRE TP	153 203.00 €
2	Réseaux secs – ICE	COREBA	52 602.94 €
			205 805.94 €
			200 000:01 0

Le conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

- autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

 et à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les modifications des marchés publics dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent endeçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire, Arño GAS

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 28/10/2022 Et après transmission en sous-préfecture le 28/10/2022